

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 597 rapportant l'arrêté n 59 du 9 avril 1946 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de huit.000 francs et prélèvement d'un crédit d'égale somme sur la caisse de réserve de la colonie

n° 597

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 549 du 9 avril 1940 portant prélèvement sur la Caisse de réserve d'une somme de 100.000 francs pour réparation de la digue de Boulaos

Sur la proposition du chef du bureau des finances

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 19 avril 1910.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est et demeure rapporté l'arrêté n° 519 du 9 avril 1946 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 franc au budget local «le l'exercice en cours et prélèvement d'un crédit d'égale somme sur la caisse de réserve de la colonie. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

J. CHALVET.